

DECISION N° 2020-117

Annule et remplace la decision n° 62

DELEGATION DE SIGNATURE

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER

- . **Vu** les articles L6143.7 et D714.12.1 du Code de la Santé Publique ;
- . **Vu** la convention de direction commune du 2 novembre 2015 entre le Centre Hospitalier de PERIGUEUX, le Centre Hospitalier de LANMARY, le Centre Hospitalier de SARLAT et le Centre Hospitalier de DOMME ;
- . **Vu** l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 janvier 2016 nommant Monsieur Thierry LEFEBVRE, à compter du 1^{er} janvier 2016, Directeur des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, de LANMARY, de SARLAT et de DOMME ;
- . **Vu** l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 janvier 2016 nommant Monsieur Bruno ANCEAU, à compter du 1^{er} janvier 2016, Directeur Adjoint des Travaux des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, de LANMARY, de SARLAT et de DOMME ;
- . **Vu** l'arrêté du Centre National de Gestion du 6 avril 2018 nommant Monsieur Mathieu LABAT, à compter du 16 avril 2018, en qualité de Directeur Adjoint des Ressources Humaines et de la formation ;
- . **Vu** l'arrêté du Centre National de Gestion du 21 août 2019 nommant Monsieur Lionel CHEVALLIER, à compter du 1^{er} octobre 2019, en qualité de Directeur Adjoint des Affaires Médicales et de la Coopération, secrétaire général du groupement hospitalier de territoire Dordogne ;
- . **Vu** l'arrêté du Centre National de Gestion du 18 avril 2020 nommant Madame Pascale ROUBERT-GAUTHIEZ, à compter du 15 juin 2020, en qualité de Directeur Adjoint des Affaires Financières, de la Contractualisation interne, et du Contrôle de Gestion ;

DECIDE

Article 1 : en cas d'absence de Monsieur **Thierry LEFEBVRE**, Directeur des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, LANMARY, SARLAT et DOMME, les fonctions d'ordonnateur suppléants sont exercées par :

- Monsieur **Bruno ANCEAU**, Directeur des Travaux et de l'Ingénierie Technique et Biomédicale ;
- Madame **Pascale ROUBERT-GAUTHIEZ**, Directeur des Affaires Financières, de la Contractualisation interne, et du Contrôle de Gestion
- Monsieur **Mathieu LABAT**, Adjoint au Chef d'Etablissement, Directeur des Ressources Humaines et de la Formation ;
- Monsieur **Lionel CHEVALLIER**, Directeur des Affaires Médicales et de la Coopération, secrétaire général du groupement hospitalier de territoire Dordogne ;

Article 2 : La présente décision prend effet le 15 juin 2020.

Périgueux, le 15 juin 2020
Le Directeur,



Thierry LEFEBVRE

Diffusion :

-Cadres de Direction